



Départ volontaire puis retraite (Régime général)

Par **geostar**, le **01/05/2014** à **07:38**

Bonjour,

J'ai 50ans avec 25ans de FPT et 6 ans d'armée.

Si je demande un départ volontaire (démission), je pense avoir droit à l'indemnité de départ volontaire.

Mais, comment seront calculés mes droits au régime général (puisque je perds mes droits CNRACL)?

Les années de titulaires seront-elles prises en compte dans le calcul du régime général?

Par **P.M.**, le **01/05/2014** à **08:52**

Bonjour,

Il conviendrait quand même de différencier une démission d'une décision de départ à la retraite...

Je vous conseillerais de vous informer au près de chacun des organismes de retraite...

Par **geostar**, le **01/05/2014** à **09:11**

Je reformule, le départ volontaire de la fonction publique entraîne bien attribution de l'IDV. De fait je retombe dans le régime général pour les droits retraites.

(Puisque je vais retravailler dans le privé.)

Mais à l'heure du bilan retraite....qu'en sera-t-il du calcul des années (et trimestres) sachant que j'aurais effectué une majeure partie en tant que titulaire???

Par **P.M.**, le **01/05/2014** à **09:24**

Je ne sais pas si j'ai besoin de reformuler en vous conseillant de vous adresser à chacun des organismes de retraite pour être informé des modalités de calcul de vos retraites...

En tout cas, merci pour votre attention...

Par **geostar**, le **01/05/2014** à **09:32**

Merci de vos réponses....qui ne m'amènent rien de plus que je ne sais déjà!

Bref.....je vais m'adresser à chacun des organismes de retraite pour être informé des modalités de calcul de mes retraites, puisque c'est la seule possibilité!

Merci quand même pour la réactivité.

Par **P.M.**, le **01/05/2014** à **09:40**

Peut-être pourriez vous avoir une réponse plus concrète et pertinente en interrogeant un forum spécialisé puisque ce n'est pas à proprement parlé un problème de Droit du Travail...